

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 19/09/2023
Et publication du notification par le Maire,
Du 19/09/2023 le Premier Adjoint,
Le Maire, René CARANDANTE

N°DEL 2023_06_087_9

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 31 août 2023

Objet : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Adhésion à la Société Publique Locale Méditerranée

Présents :

Bernard JOBERT	Jacques BUTTARD
René CARANDANTE	Pierre MONETON
Catherine HURAUT	Laurence GIORGINI
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Chloé DE BROUWER
Jean-Michel VIGNAT	Michaël REBOTIER
Robert DALMASSO	Marie-Françoise CASADEI
Michèle CAPDEVIELLE	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO
Marie-Paule MAUDUIT	

Pouvoirs :

Linda TRIBET donne procuration à Stéphanie MECHIN
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET

Absents excusés :

Angelo MURA
Julie HIVERT
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Stéphanie MECHIN

=====

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante,
La société Publique Locale Méditerranée – SPLM – a été saisie par courrier du 20 juillet 2023, afin de vérifier la possibilité pour la Commune de LA CROIX VALMER d'y adhérer.

Une réponse favorable nous a été adressée et par conséquent nous souhaitons entamer les démarches nécessaires à cette adhésion.

Les projets urbains engagés par la Commune de LA CROIX VALMER nécessitent le recours à un aménageur confirmé.

Le capital de la SPLM est de 900 000 euros, prenant la forme de 600 actions, à la valeur nominale de 1 500,00 euros.

Ces actions et les 18 sièges au sein du conseil d'administration de la SPLM se répartissent actuellement comme suit :

Actionnaires	Montant du capital en euros	Nombre d'actions	Nombre de représentants
Collectivité 1 – La Valette du Var	585 000 euros	390 actions	10
Collectivité 2 – Signes	90 000 euros	60 actions	1
Collectivité 3 – Toulon	180 000 euros	120 actions	2
Collectivité 4 – Calvi	9 000 euros	6 actions	1
Collectivité 5 – Hyères les Palmiers	9 000 euros	6 actions	1
Collectivité 6 – Lucciana	9 000 euros	6 actions	1
Collectivité 7 – Pierrefeu du Var	9 000 euros	6 actions	1
Collectivité 8 – Évenos	9 000 euros	6 actions	1
Total	900 000 euros	600 actions	18

Dans le but de faciliter notre adhésion, la Commune de La Valette du Var propose de nous céder 6 actions représentant un 1% du capital social, soit

9 000 euros, ainsi qu'un poste d'administrateur afin de siéger au sein du conseil d'administration de la SPLM.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'accepter** l'adhésion de la Commune de LA CROIX VALMER à la SPLM par le rachat de 6 actions à la Commune de LA VALETTE DU VAR,
- **D'Autoriser** la Commune de LA VALETTE DU VAR à procéder aux formalités de cession de ces actions au bénéfice de la Commune de LA CROIX VALMER pour un montant de 9 000 euros en application des articles 13 et 14 des statuts de la SPLM,
- **De désigner** un représentant de la Commune de LA CROIX VALMER au conseil d'administration et aux assemblées générales de la SPLM,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte (statuts, ordre de mouvement, ...) ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

En conséquence, il vous est proposé après en avoir délibéré :

- **D'accepter** l'adhésion de la Commune de LA CROIX VALMER à la SPL « Méditerranée », par le rachat de 6 actions de la Commune de LA VALETTE DU VAR ;
- **D'autoriser** la Commune de LA VALETTE DU VAR à procéder aux formalités de cession de ces actions au bénéfice de la Commune de LA CROIX VALMER pour un montant de 9 000 euros en application des articles 13 et 14 des statuts de la SPLM ;
- **Désigner** Monsieur le Maire comme représentant de la commune de LA CROIX VALMER au Conseil d'Administration et aux assemblées générales de la SPLM ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte (statuts, ordre de mouvement, ...) ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à la majorité avec 20 voix pour et 4 abstentions (Marie-Françoise CASADEI, Roger OLIVIER, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard JOBERT.



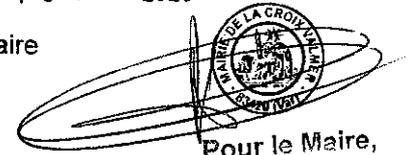
La Secrétaire de séance,
Madame Stéphanie MECHIN



Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

19 SEP. 2023

Le Maire



Pour le Maire,
le Procureur
René CARANDANTE